

MAIRIE DE BAX

31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Mars 2002

OBJET : Augmentation de l'indemnité du Maire

L'an deux mille trois et le vingt huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, HANNINGER Ursula, GATZLER Catherine, AMESTOY Pierre.

ABSENTS : COT Mélanie, LOPEZ Manuel, DISCAZEAX Philippe

Madame GATZLER Catherine a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir donné par Mr DISCAZEAX Philippe à Mr ROSELLO José pour voter en son nom.

Nombre de présents : 6.

Nombre d'absents : 3.

Nombre de votants : 7.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le taux d'indemnité de la fonction de Maire est actuellement de 14,5 % de l'indice 1015.

Il propose d'augmenter ce taux compte tenu des éléments suivants :

- la délibération du 08 septembre 2000, prévoyait, dans la mesure du possible, d'augmenter régulièrement ce taux qui était très inférieur au taux maximal autorisé.
- l'excédent de fonctionnement sur 2002, témoigne de la saine gestion des comptes de la Commune,
- le taux maximum de 17 %, prévu par la loi n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de porter le taux d'indemnité du Maire à 15 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. BEDEL

Délibération certifiée exécutoire
par le Maire de Bax publiée et
transmise au Représentant
de l'Etat le 04/04/2003